



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2010

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Laurent PAGNY, Maire.

Étaient Présents : Mmes MARCQ, NADAUS, MM. BOYART, Adjoints, Mmes ROGER, GENTY, LETELLIER, MM. JEHANNE, LEVEQUE, LAPERSONNE, PINTEAUX, DUBUS, PALANDRE, Conseillers Municipaux.

1

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme BATAVOINE, Mme MARLE, Mr BOUREL, Mr BARBIER
Absents non excusés : Mr MERCIER

A été nommé secrétaire : Mlle LETELLIER

Procurations :

Mme BATAVOINE à Mme NADAUS

Mr BOUREL à Mr PAGNY

Mme MARLE à Monsieur PINTEAUX

En préalable à la réunion du Conseil, Monsieur le Maire remet la Coupe de la commune à Rémy Boucher. A travers ce geste, Monsieur le Maire souhaite encourager un jeune Hermois, Rémy Boucher, né le 9 juillet 1997, qui a participé à des compétitions de bons niveaux et qui est devenu Champion de l'Oise de Pétanque, catégorie Minime en doublette avec Davy Garrett lors de la compétition qui s'est déroulée à Compiègne les 10 et 11 avril et en tête à tête lors de la compétition qui a eu lieu à Verneuil en Halatte les 24 et 25 avril dernier. Un grand Bravo au nom de la commune.

Avant le début de la réunion, Monsieur le Maire, dans le cadre des relations entre la commune et la gendarmerie, a invité le nouveau Commandant de la Brigade, le Capitaine Lansiaux ainsi que le gendarme référant, le gendarme Josse. En son absence, c'est le gendarme suppléant Lédien qui est venu. Le Capitaine Lansiaux s'est présenté et a annoncé des chiffres en baisse sur l'ensemble des catégories retenues à savoir 1. Les attaques volontaires à l'intégrité physique ; 2. Les alertes aux biens et 3. Les escroqueries avec des baisses remarquables jusqu'à 71% entre 2009 et 2010. Monsieur le maire a souligné l'impérative nécessité de l'entente entre la gendarmerie de Noailles et la commune de Hermes et a remercié également l'adjudant Chef Bruno Caffier du lancement de cette initiative.

Début de séance 21h05

APPEL

En l'absence de remarques sur le dernier compte rendu, le registre des délibérations est signé.

Monsieur le Maire souhaite préciser, car il constate l'absence de procuration de Monsieur BARBIER, qu'il y a une différence entre l'absence de Monsieur BARBIER qui n'est en rien responsable de son absence et celle de Mr MERCIER, absent non excusé depuis plusieurs séances

Monsieur le Maire s'assure que tous les membres du conseil municipal ont bien reçu la convocation et la note de synthèse, bien que cette dernière ne soit pas obligatoire.

Monsieur le maire constate que personne n'est venu en Mairie pour prendre connaissance des dossiers et que les rumeurs faisant état d'une mauvaise communication des dossiers avant les séances du conseil municipal sont donc infondées.

Monsieur le Maire indique la nouvelle procédure nationale pour la numérotation des délibérations et la tenue des registres des délibérations demandées par la Préfecture. La Préfecture n'autorise plus le collage des feuilles de comptes-rendus et demande à ce que les mairies précisent le numéro des délibérations en séances. Les fournisseurs n'étant pas encore au fait, la commune a néanmoins décidé de commencer en précisant dès cette séance le numéro des délibérations prises.

Demande d'ajout de 4 points à l'ordre du jour :

1. Délibération fixant les redevances d'occupation du domaine public
2. Arrêté d'enlèvement d'office d'encombrants sur la voie publique
3. Convention de portage foncier entre l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise et la Commune de Hermes au profit de l'Opac
4. Convention de mise à disposition de personnel par le Centre de Gestion de l'Oise

VOTE : Contre MM. DUBUS et PALANDRE

Ces points ne seront donc pas abordés et sont reportés à la séance du 12 octobre 2010

Délibérations :

N° 2010-36 Demande de subventions Etude diagnostique des réseaux d'assainissement : Il s'agit de délibérer sur une demande de subventions auprès du Conseil Général de l'Oise en vue de l'étude diagnostique des réseaux d'assainissement. La commune de Hermes possède un système d'assainissement de type séparatif. Dans le cadre du projet de création de la nouvelle station d'épuration, il est nécessaire d'éliminer un maximum d'eaux claires parasites du réseau. Cette étude diagnostique permettra de localiser les tronçons non étanches ou en mauvais état à réhabiliter et de programmer des travaux pour palier à ces désordres. **Entreprise retenue : GUIGUES ENVIRONNEMENT. Montant des études : 90000 €** Montant de la subvention demandée : Taux maximum à l'Agence de l'Eau et au Conseil Général de l'Oise.

VOTE : UNANIMITE

N° 2010-37 Demande de subventions Charte Qualité Mission ADTO : Il s'agit de délibérer sur une demande de mission d'assistance à Maitrise d'Ouvrage à l'ADTO. Nombre de jours prévisionnels : Préparation du chantier 2,5 jours, Suivi de travaux 8,5 jours et Analyse et synthèses : 10,5 jours soit entre 4 et 5000 €uros.

VOTE : UNANIMITE

N° 2010-38 Ouverture d'une ligne de trésorerie : Il s'agit pour la commune de souscrire une ligne de trésorerie auprès d'un organisme bancaire pour lui permettre de faire face aux éventuels décalages de trésorerie. Différentes raisons peuvent déclencher cette ligne de trésorerie :

- retard de versement des aides de l'Etat (34% par rapport au BP2010 en Août 2010)
- décalage de versement des subventions demandées entre la réalisation des travaux et le remboursement

Le budget 2010 est conforme en ce qui concerne les dépenses constatées (54% du BP2010 à 64% du temps (1^{ER} janvier - 31 décembre 2010)).

Le montant demandé de cette ligne de trésorerie à court terme est de 1 000 000 €uros. Différentes offres de nos partenaires financiers sont à l'étude. Le coût lorsque cette ligne est activée est calculée d'après l'Euribor 3 mois + la marge de l'organisme.

Qu'est-ce que l'Euribor

Euribor est l'abréviation de Euro Interbank Offered Rate. Euribor est le taux d'intérêt moyen auquel 57 banques européennes de premier plan (le panel de banques) se consentent des prêts en euros. Pour déterminer les taux Euribor, les 15 % supérieurs et inférieurs des taux mentionnés ne sont pas pris en compte. Chaque jour ouvrable, à 11h00 Central European Time, les taux d'intérêt Euribor sont fixés et transmis à toutes les parties participantes et à la presse.

Un conseiller demande le coût et les projets concernés par cette ligne de trésorerie. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de faire face à d'éventuels décalages entre les recettes et les dépenses et qu'il faut, comme pour un particulier, négocier avec les établissements bancaires une ligne de crédit, même si elle n'est pas activée. Un conseiller demande s'il y a des problèmes de trésorerie et si Monsieur le Maire peut prendre un cas concret de décalage. Monsieur le Maire prend exemple avec les travaux de l'église qui ont été subventionnés à 75% pour lesquels les travaux ont été réglés et pour autant la subvention n'est pas encore virée sur le compte de la commune. Un conseiller demande le niveau des taux et le coût de cette ligne de trésorerie. Monsieur le Maire indique que le coût est de 500 €uros pour les frais de dossier et que les taux sont variables. Il donne quelques chiffres en exemple des tableaux suivants. Monsieur le Maire précise à nouveau que l'ensemble des projets votés en investissements sont couverts par un financement équivalent (Fonds propres, emprunts et subventions).

Euribor 3 mois - tableaux:

Taux actuels	
04-10-2010	0,953%
01-10-2010	0,942%
30-09-2010	0,892%
29-09-2010	0,886%
28-09-2010	0,880%
27-09-2010	0,879%
24-09-2010	0,879%
23-09-2010	0,878%
22-09-2010	0,879%
21-09-2010	0,879%

Premier taux du mois	
01-10-2010	0,942%
01-09-2010	0,886%
02-08-2010	0,898%
01-07-2010	0,782%
01-06-2010	0,702%
03-05-2010	0,665%
01-04-2010	0,635%
01-03-2010	0,655%
01-02-2010	0,665%
04-01-2010	0,700%

Premier taux de l'année	
04-01-2010	0,700%
02-01-2009	2,859%
02-01-2008	4,665%
02-01-2007	3,725%
02-01-2006	2,488%
03-01-2005	2,154%
02-01-2004	2,120%
02-01-2003	2,861%
02-01-2002	3,279%
02-01-2001	4,844%

VOTE : Majorité moins l'abstention de Monsieur Palandre.

Délégations : Suite à la démission de Solange PICARD, il s'agit de voter les délégations pour les Syndicats de la Trye, du Thérain, pour la CCRB et la commission d'appel d'offres. Un organigramme sera fourni avec le prochain compte rendu faisant état des délégations et des commissions.

2010-39 Délégations Syndicats de la Trye

Monsieur le Maire précise que Mme MARCQ est suppléante au syndicat du Thérain et qu'il y a une logique à ce qu'elle soit présente au syndicat de la Trye.

Proposition : Danielle Marcq

Pas d'autres propositions.

VOTE : Danielle Marcq ELUE A L'UNANIMITE

2010-40 Délégation Syndicat du Thérain,

Dans la même logique que pour celle donnée pour le syndicat de la Trye, Monsieur Boyart est présent au Syndicat du Thérain.

Proposition : Claude Boyart

Pas d'autres propositions.

VOTE : Claude Boyart ELU A L'UNANIMITE

2010-41 CCRB

Proposition : David Jehanne

Monsieur Palandre se porte volontaire.

VOTE : David Jehanne Nombre de voix : 9

Grégory Palandre Nombre de voix : 4

David Jehanne ELU

2010-42 Commission d'Ouverture des Plis

Proposition : Laurent Bourel

Monsieur Palandre se porte volontaire.

VOTE : Laurent Bourel Nombre de voix : 9

Grégory Palandre Nombre de voix : 4

Laurent Bourel ELU

N° 2010-43 Entreprise TBS Changement de nom d'acquisition : La société TBS demande à ce que la vente du terrain délibérée précédemment soit mis au nom de SCI AMPERE et non à Monsieur SIMOES pour un prix de 8400 €. Monsieur le Maire propose une nouvelle délibération changeant le nom de l'acquéreur.

VOTE : UNANIMITE

N° 2010-44 Entreprise Parcollet, Clause résolutoire : La vente des terrains délibérée précédemment ne fait pas figurer une clause résolutoire indiquant que la vente ne pourra se réaliser qu'à la condition que les résultats des analyses de prélèvements permettent l'exploitation de la source. Monsieur le Maire propose une nouvelle délibération intégrant cette clause résolutoire. Un conseiller demande si cette entreprise va permettre la création d'emploi. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une « délocalisation » de Bulles vers Hermes et que 80% des employés souhaitent faire le transfert vers notre commune ; qu'à terme c'est près de 30 emplois qui seront sur Hermes. Un conseiller demande si Monsieur le Maire a fait une demande d'emplois réservés pour les habitants de la commune comme cela s'est fait dans d'autres communes. Monsieur le maire précise qu'il a évoqué de nombreux points de participation possible d'une entreprise comme le subventionnement, l'aide aux associations locales et que bien entendu les emplois sur la commune ont été abordés. Monsieur le Maire ajoute qu'une entreprise est libre de choisir ses employés et qu'il serait discriminant d'imposer un critère géographique.

VOTE : UNANIMITE

N° 2010-45 Vente terrain Bosso Cormy : Madame BOSSO CORMY nous a confirmé son accord pour la vente des terrains parcellés N°C82, C1323, et une surface de 3385 m² de la parcelle C1324 , ainsi que 133 m² de la sente soit une surface totale de 4 037 m² pour un montant de 22 526,46 €. Les frais de géomètre et de bornage restent à la charge de la commune. Monsieur le Maire souligne l'importance du voyage effectué pour négocier avec le propriétaire et rend compte de l'utilité de cette dépense. Il reste à acquérir une parcelle pour finaliser le projet foncier du futur centre d'accueil périscolaire. Monsieur le Maire a bon espoir de finaliser l'acquisition très prochainement.

VOTE : UNANIMITE

2010-46 Subvention activité piscine : Il s'agit de décider de l'attribution de la subvention sur la partie piscine suite au constat d'entrées frauduleuses à la piscine et à l'abus de confiance exercé en connaissance de cause. Monsieur le Maire précise qu'il n'aime pas prendre ce type de décision car les enfants de Hermes pourraient être pénalisés et que l'emploi de l'association pourrait être affecté par cette proposition.

Pour remettre en perspective, Monsieur le Maire reprend la chronologie des relations avec le comité des sports et fêtes de Hermes.

La subvention piscine était noyée dans la subvention globale en 2008. Dès 2009, une demande a été faite de séparer la subvention globale de celle de la piscine et de donner un objectif de réalisation pour permettre de dégager cette participation. L'objectif pour 2009 était de 35 transports entièrement financés à hauteur de 81 €, quelle que soit le nombre de personnes transportées à la piscine.

Monsieur DUBUS, Président du Comité des sports et fêtes de Hermes de l'époque a demandé, au vu de la baisse de fréquentation, de pouvoir faire bénéficier la commune de Berthecourt de ce transport.

Monsieur le Maire a tout de suite alerté le Président du Comité des Fêtes de Berthecourt en lui indiquant que Berthecourt ne pourrait certainement pas bénéficier de tarifs préférentiels à la piscine financée par la Communauté de Communes Rurales du Beauvaisis.

Le Président du Comité des Fêtes de Berthecourt a donc fait une lettre à l'attention du Président de la CCRB, Monsieur Yves Rome qui a été reçue le 6 août 2009 demandant dérogation pour pouvoir faire bénéficier les habitants de Berthecourt de tarifs privilégiés. La CCRB au travers de son Directeur Général des Services a répondu le 22 septembre 2009 par la négative, expliquant que cela pouvait provoquer un précédent, que les communes n'ayant pas financées la piscine ne pouvaient bénéficier d'avantages sur le fonctionnement.

Monsieur le Maire précise que la pérennité de l'activité n'était pas mise à mal car la commune s'était engagée à payer l'intégralité du transport.

Lors de l'analyse de l'ensemble des comptes des associations pour permettre l'octroi de subventions par la commune, des irrégularités ont été mises à jour dans les comptes du comité des fêtes et sports de Hermes. Monsieur DUBUS, ancien Président et Monsieur BRIGAUD, nouveau président ont été convoqués pour détailler les demandes de la commune. Le coût par enfant de Hermes était de 5,57 € alors qu'il était de 1,58 € pour les enfants de Berthecourt. La commune de Hermes subventionnait de fait les enfants d'une autre commune. Monsieur DUBUS a alors confirmé qu'il achetait des cartes à tarif privilège et qu'il en faisait bénéficier les enfants de Berthecourt. Malgré la mise en garde, malgré la lettre de la CCRB, le Comité des Fêtes et Sports de Hermes a continué à frauder, entachant l'image de la commune auprès de la CCRB. Dès septembre 2010, la CCRB, échaudée par le constat de fraude, a demandé à contrôler les cartes privilèges. Monsieur DUBUS qui s'est désigné lors du conseil, a fait un esclandre, ne comprenant pas le contrôle.

Devant cet état de faits avérés, Monsieur le Maire ne comprend pas non plus pourquoi il était demandé en 2009, 2 €uros aux habitants de Hermes quant l'entrée de la piscine était à 0,80 €uros et que le transport était pris en charge par la commune ? Comment avec une augmentation de 10% entre 2009 et 2010 cette activité est présentée comme déficitaire à la commune pour bénéficier de subventions ? Comment cette activité n'est pas pérenne alors qu'elle fait un bénéfice net de 1,20 €par enfant ?

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre d'excuses rédigée par le Directeur Général des Services de Hermes à la CCRB afin de ne pas compromettre les relations de confiance qui existaient entre la commune et la CCRB.

Un conseiller, faisant partie du Comité des Fêtes et Sports de Hermes, confirme qu'il ne soutient pas l'activité piscine mais qu'il souhaiterait faire intervenir l'ensemble des protagonistes de cette affaire. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une réponse communale à un problème communal au travers du Comité des Fêtes et Sports de Hermes. Un conseiller indique qu'il ne comprend pas que la Piscine aurait du contrôler, depuis plus longtemps, les personnes à l'entrée. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit bien d'un abus de confiance car la CCRB avait confiance et qu'elle avait décidé de ne pas contrôler les enfants pour ne pas pénaliser l'activité et leur permettre d'être plus rapidement dans l'eau. Un conseiller émet des doutes sur la gestion de la piscine qui selon lui a permis la fraude par absence de contrôle.

Suit un échange sur une hypothétique tension entre le premier magistrat et le comité des sports et fêtes de Hermes alors que la commune met à disposition sa logistique à chaque fois que possible et à chaque fois que le comité le demande en respectant les règles gardiennes de l'équité.

Monsieur le Maire qui ne préjuge pas des actions qui pourraient être intentées par la CCRB :

RAPPELLE l'atteinte à l'image de la commune de Hermes auprès de la Communauté de Communes Rurales du Beauvaisis en raison des fraudes commises en pleine connaissance de fait par le Comité Sports et Fêtes de Hermes.

DECIDE, en raison des graves irrégularités en mesure d'engager la responsabilité de la commune et son Maire, de ne pas verser la part de l'activité piscine prévue initialement.

DECIDE de ne pas pénaliser l'activité Danse du Comité des Sports et Fêtes de Hermes en versant la part prévue pour cette activité.

DEDUIT le montant de la participation à l'activité piscine versée en 2009 de 1 335 € et de 127 € soit 1 462 € de la subvention 2010 de 2000 €.

S'ENGAGE à verser les 538 € de subvention pour l'activité Danse et les activités qui se déroulent sur la commune de Hermes dès que la convention sera retournée signée.

VOTE : Majorité moins l'abstention de Monsieur DUBUS

N° 2010-47 Création commission communale d'accès des handicapés aux Etablissements Recevant du Public (ERP) : Suite aux directives nationales concernant les établissements recevant du public avec accès aux personnes avec un handicap, il est fait proposition au conseil de la création d'une commission communale d'accès des handicapés aux ERP. Un premier devis faisait apparaître une dépense de 4 568 €TTC (3 820 €ht). Monsieur le Maire propose de créer une commission communale d'accès des handicapés aux ERP et de réaliser par cette commission le diagnostic.

Dans le cadre de sa volonté de représentativité dans les commissions communales, Monsieur le Maire propose que la commission comporte six membres, 4 membres issus de la majorité et 2 membres issus de l'opposition.

Propose comme Présidente Madame Danielle MARCQ car elle est adjointe et en mesure de faire part de l'avancement des travaux de la commission en bureau et les quatre membres issus de la majorité : Mesdames Danielle Marcq, Chrystelle Roger, Mireille Nadaus, Isabelle Genty, Sabrina Letellier.

Demande à deux reprises au représentant de l'opposition le nom de deux personnes souhaitant faire partie de la commission communale. Monsieur Palandre se propose. Après un moment d'attente, le Directeur Général des Services propose Madame Marle comme membre. Les conseillers de l'opposition actent et précisent qu'ils en feront la demande à l'intéressée, étant absente ce soir.

La commission devra se réunir au moins une fois par trimestre et rendra compte de ses travaux en séance de conseil municipal.

VOTE : UNANIMITE

INFORMATIONS DIVERSES :

Le rapport annuel du Prix et qualité du service public d'assainissement sera présenté et acté lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Pepsico, Tropicana Europe démarre une semaine du développement durable à compter du 11 octobre. Monsieur le Maire s'y rendra le lundi d'ouverture de cette semaine.

Tous les mercredis de 15h00 à 19h30 un marché sera présent. Devant la très bonne couverture médiatique du Courrier Picard et de l'Observateur de Beauvais et devant le succès du démarrage, les 5 commerçants du premier mercredi seront suivis de nouveaux commerçants dès le 13 octobre.

Une subvention pour l'étude de zonage a été refusée car le montant était inférieur à 500 €. L'étude se montait à 3 850 € et le taux de subvention est de 10% sur ce type de dossier.

Monsieur le maire fait lecture des devis et travaux qu'il a engagé dans le cadre de la délégation que lui a conféré le conseil.

Il sera proposé prochainement aux membres de la commission travaux de faire restaurer l'ancien mécanisme de l'Horloge et de le faire descendre du clocher.

Le site internet de la mairie fait figurer depuis quelques mois l'ensemble des demandes de devis pour permettre à l'ensemble des fournisseurs de répondre en toute transparence comme le demande la législation des marchés publics.

L'ensemble des sujets ayant été traités,

La séance est levée à 22h45.